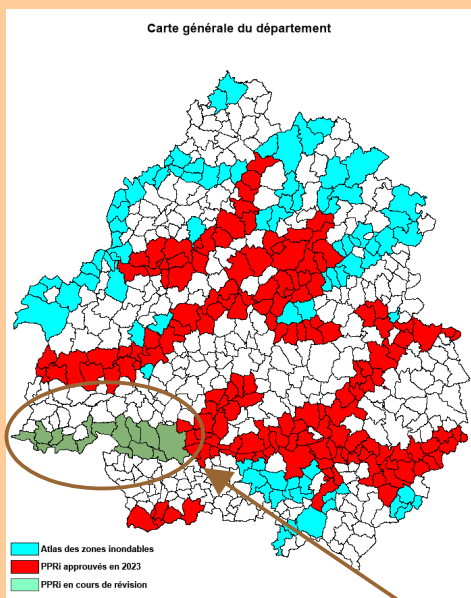


LE RISQUE INONDATION EN DORDOGNE



En France, une commune sur trois est concernée par le risque inondation.

Face à ce risque, dont les dégâts sont estimés en moyenne à 250M€ par an, l'Etat investit sur des études relatives aux phénomènes d'inondation.

En Dordogne, plus de 250 communes sont concernées par ce risque.

Différents atlas déterminant le risque inondation ont été élaborés et de nombreux plans de prévention du risque d'inondation (PPRi) sont approuvés (171 à ce jour).

Les services de l'Etat approfondissent actuellement leurs connaissances en lançant une étude portant sur la révision des **PPRi** pour 14 communes riveraines de la Dordogne.



POURQUOI UN PPRi ?

Les objectifs d'un PPRi sont de :

- mieux connaître les phénomènes locaux d'inondation,
- définir les actions en vue de protéger les personnes et les biens,
- sensibiliser et informer la population sur le risque et les moyens de s'en protéger.



DEMARCHE D'UN PPRi

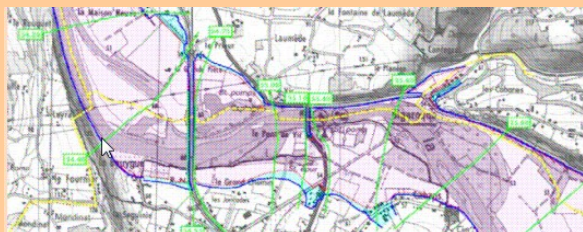
L'étude se déroule en association avec les collectivités territoriales et en concertation avec la population et les principales étapes sont les suivantes :

- Prescription du PPR par le Préfet par arrêté,
- La DDT est chargée d'instruire et d'élaborer le projet,
- Réalisation de l'étude et la cartographie (voir détail au verso),
- Consultation des conseils municipaux,
- Le projet de PPR est soumis à enquête publique,
- Le PPR est ensuite approuvé par le Préfet après modifications éventuelles pour tenir compte des observations du public et avis du commissaire enquêteur.
- Après approbation, le PPR vaut servitude d'utilité publique.

REALISATION DE L'ETUDE : 3 PHASES ESSENTIELLES

DEFINITION DES ALEAS

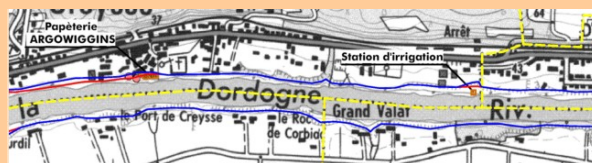
- Recherche d'informations sur les crues anciennes et détermination de la ligne d'eau de l'événement de référence,
- Topographie sur l'ensemble du terrain,
- Cartographie des hauteurs d'eau, des vitesses et des aléas pour la crue de référence.



Exemple de carte produite

DEFINITION DES ENJEUX

- L'élaboration des enjeux a pour objectifs :
- l'identification d'un point de vue qualitatif des **enjeux existants et futurs**,
 - l'orientation des prescriptions.
- La détermination des enjeux sera réalisée à partir :
- d'une **enquête auprès des élus**,
 - de **l'examen des documents d'urbanisme**,
 - de **visites de terrain complémentaires**.

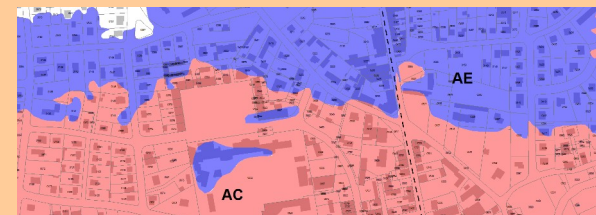


Exemple de carte produite

ETABLISSEMENT DU ZONAGE

Par croisement des aléas et des enjeux, élaboration d'un zonage réglementaire et de son règlement déterminant :

- Une zone rouge à caractère d'interdiction de constructions nouvelles,
- Une zone bleue urbanisable avec prescriptions.



Exemple de carte produite

ETAT ACTUEL DE LA DEMARCHE

La première phase concernant l'identification des aléas (informations historiques et acquisition topographique d'ensemble) a démarré. Différentes personnes (bureau d'étude Design Hydraulique & Energie) seront amenées à avoir des contacts avec les riverains du cours d'eau dans le cadre de cette étude. Il est demandé de leur réserver le meilleur accueil possible et de leur communiquer toutes les informations sur les inondations passées pouvant être utiles à l'analyse.

Si vous possédez des photographies illustrant ces événements dans le bassin étudié, n'hésitez pas à les transmettre à :

DDT DORDOGNE – SEER – Pôle risques et gestion de crise – cité administrative – 24024 Périgueux Cedex



Des
exemples de
laisses de
crues



Les conclusions de chacune des phases feront l'objet de rendus concertés avec les élus et l'ensemble de la population (au moyen notamment de plaquettes d'information). Tous les documents élaborés seront également disponibles sur le site Internet des services de l'Etat en Dordogne : <http://www.dordogne.gouv.fr>